

( N° 42. )

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1850.

---

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi concernant l'assimilation de mar- chandises.

*(Voir les N° 57 et 84 de la Chambre des Représentants.)*

---

#### COMMISSION D'AGRICULTURE, D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE.

Étaient présents : MM. DINDAL, COGELS, le Baron DAMINET, GRENIER-LEFEBVRE, le Chevalier BÉTHUNE, D'OMALIUS, DE PITTEURS, le Baron DE WAHA, ZOUDE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission d'agriculture, d'Industrie et de Commerce à laquelle vous avez renvoyé le Projet du Gouvernement sur l'assimilation de quelques objets d'horlogerie, a voulu, avant de se prononcer, connaître la valeur douanière des expressions employées dans le Projet; et s'étant assurée que les mots *cages* et *cartels* du § 1<sup>er</sup> désignent l'enveloppe du mouvement, que les fournitures du § 2 n'ont de rapport qu'avec les pièces détachées et que le § 5 indique le mouvement complet; instruite de cette manière sur le mérite de la loi, votre Commission n'a pas hésité à en reconnaître l'utilité et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Vice-Président,*  
E. COGELS

ZOUDE, Rapporteur.